

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un peuple – Un but – Une foi  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN**



**DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES**

**NOTE SUR LA CONJONCTURE  
SOCIOECONOMIQUE DU SENEGAL**

*Thématique : Chocs et Stratégies d'adaptation des ménages*

**ANNEE : 2015**

Cette note vise à identifier les principaux chocs subis par les ménages et les changements induits, ainsi que les stratégies adoptées pour les surmonter.

Elle est élaborée à partir des résultats issus de l'enquête « A l'écoute du Sénégal de 2014 » sur les conditions de vie des ménages réalisée entre novembre 2014 et janvier 2015 sur toute l'étendue du Sénégal par l'Agence nationale de la statistique et de la Démographie avec l'appui du Groupe de la Banque Mondiale.

Pour tout renseignement concernant cette enquête, veuillez contacter l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), BP 116, Dakar, Sénégal.

Tel: (221) 33 869 21 39. Fax: (221) 33 824 36 15, Internet: [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

Citation recommandée :

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

<b>COMITE DE DIRECTION</b>	
Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales par intérim	Papa Ibrahima Sylmang SENE
Chef de la Division des Statistiques Sociales et du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté	Meïssa NDOUR
Chef du Bureau du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté	Macoumba DIOUF

<b>REDACTRICES</b>
Ndèye Aïda FAYE, <i>Experte au Bureau des Statistiques Sociales</i>
Ndèye Binta Diémé COLY, <i>Experte au Bureau du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté</i>

Durant sa vie, la personne humaine peut se retrouver face à des situations relativement complexes qui sont susceptibles de contribuer à modifier le cours de son existence. Les chocs exogènes et indépendants de sa volonté sont bien souvent plus difficiles à relever. Toutefois, dans bien des cas, la solidarité familiale et communautaire est souvent mise en œuvre et permet d'atténuer les effets, induits par les différents chocs subis.

Par choc on entend un changement brusque survenu dans la vie du ménage ou des individus. Il peut très bien s'agir de choc émotionnel ou d'un événement de force majeure imprévisible et contre lequel l'individu ne dispose pas de moyens de riposte. Il peut s'agir par exemple, des intempéries et catastrophes naturelles de plus en plus aggravées par les changements climatiques, ou des bouleversements économiques qui peuvent influencer sur le pouvoir d'achat des ménages et la stabilité de l'emploi.

Dans le cadre de l'enquête de référence « A l'écoute du Sénégal », un module spécifique est consacré aux chocs subis par les ménages. Cette note vise ainsi à identifier les principaux chocs subis par les ménages, les changements induits ainsi que les stratégies adoptées pour les surmonter.

## **1- Chocs subis**

Dans l'ensemble, plus de la moitié des ménages (52,0%) a subi au moins un choc au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Parmi ces ménages, 29,5% ont vécu au moins deux chocs.

Dans l'ensemble, les ménages ruraux sont les plus touchés par les chocs, quel qu'en soit le type. En effet, alors qu'en milieu urbain la majorité des ménages (51,6% à Dakar et 55,5% dans les autres villes) n'a subi aucun choc au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, près de 58% (57,6%) des ménages ruraux ont connu au moins un choc pendant la même période. Environ 30,6% des ménages ruraux ont subi au moins 3 chocs durant cette même période [Tableau 1].

En milieu urbain, même si la proportion de ménages ayant vécu au moins un choc est plus importante à Dakar, les chocs sont plus fréquemment subis par les ménages vivant dans les autres villes. Ainsi, si 30% des ménages dakarois n'ont connu qu'un seul choc, dans les autres villes près d'un ménage sur quatre (24,6%) a été affecté par au moins deux chocs [Tableau 1].

**Tableau 1. Nombre de chocs subis selon le milieu de résidence**

Nombre de chocs subis	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
0	51,63	55,49	42,39	48,05
1	29,99	19,92	19,01	22,43
2	11,66	10,03	8,02	9,54
3	4,05	7,52	10,49	7,93
4	1,05	3,43	9,76	5,78
5+	1,62	3,61	10,33	6,27
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

Cités par 31,8% des ménages enquêtés, les coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires constituent le principal choc subi par les ménages, plus particulièrement ceux du milieu urbain (32,8% à Dakar et 30,5% dans les autres milieux urbains). La sécheresse et/ou les pluies irrégulières (20,2%) et les coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles (11,2%) constituent respectivement les deuxième et troisième chocs les plus fréquemment subis par les ménages. Ces derniers concernent essentiellement les ménages ruraux. En effet, un peu plus du tiers des ménages ruraux (36,3%) ont connu une sécheresse et/ou des pluies irrégulières là où seulement 11,8% des ménages des autres milieux urbains et 0,2% de ceux du milieu urbain dakarois sont touchés par le même choc. Les coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles ont affecté 20,7% des ménages ruraux contre 4,8% des ménages vivant dans les autres milieux urbains et 0,5% de ceux résidant dans la zone urbaine de Dakar.

**Tableau 2. Répartition des types de chocs subis par milieu de résidence (%)**

Chocs	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	32,83	30,46	31,85	31,83
Sécheresse/Pluies irrégulières	0,16	11,76	36,31	20,18
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	0,50	4,83	20,73	11,22
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles	0,17	1,91	14,53	7,48
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	3,10	8,99	8,12	6,85
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	6,20	7,16	6,45	6,54
Niveau inhabituellement élevé	0,00	2,95	12,02	6,45

Chocs	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
de maladie du bétail/volaille				
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	0,32	2,82	9,67	5,38
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	5,76	3,26	3,59	4,15
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	4,79	4,72	3,43	4,11
Inondations/glislements de terrain	4,97	3,5	2,49	3,44
Décès d'un membre actif du ménage	1,63	3,21	3,92	3,09
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	1,05	2,96	3,65	2,73
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	3,28	3,23	2,12	2,71
Décès d'un autre membre du ménage	4,02	2,35	1,75	2,55
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	3,58	1,52	2,29	2,49
Naissance au sein du ménage	2,71	1,22	2,82	2,43
Éclatement du ménage	1,35	1,14	0,64	0,96
Conflit/violence	1,74	0,21	0,21	0,66

Source : ANSD, L2s, 2014

D'ailleurs, un classement selon la fréquence des trois chocs les plus graves subis par les ménages conforte ces résultats. Les réalités économiques spécifiques au milieu de résidence mais également à la région expliquent pour une large part les différences constatées en ce qui concerne les chocs subis par les ménages.

Ainsi, les coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires affectent bien plus fortement les ménages urbains : près de 47 % et 36% des ménages de citadins vivant respectivement à Dakar et dans les autres villes, et ayant subi au moins un choc, l'évoquent comme le premier choc le plus grave qu'ils aient connu contre 28,4 % pour l'ensemble des ménages. Les risques maladie grave ou accident d'un membre du ménage, perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident), inondations/glislements de terrain, réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident), décès d'un autre membre du ménage, et vol d'argent/d'objets de

valeur/de biens/de produit agricole constituent les autres chocs jugés graves en priorité par les ménages dakarois.

En revanche, le risque de sécheresse et/ou pluies irrégulières constitue, prioritairement, la menace la plus redoutée par les ménages ruraux. De même, les ménages qui considèrent les chocs de sécheresse/pluies irrégulières comme les plus graves sont concentrés en milieu rural. Ce constat vaut aussi pour tous chocs de type agricole : coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles, prix inhabituellement bas pour les produits agricoles, niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille, et niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures qui sont spécifiques aux activités agricoles auxquelles s'adonnent les populations rurales.

Quant aux ménages qui vivent dans les autres villes, comparativement aux craintes exprimées par l'ensemble des ménages, ils redoutent surtout les chocs liés aux coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires, à la réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident), à la perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident), et à l'échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident). Ainsi, malgré le caractère plus ou moins rural des économies de la plupart des autres villes, les ménages qui évoluent dans cette catégorie de zone urbaine, relativement à l'ensemble des ménages sénégalais, ne considèrent pas les risques agricoles comme les menaces les plus graves susceptibles de les affecter [Tableaux 3, 4 et 5].

**Tableau 2. Répartition des ménages selon le premier choc le plus grave subi par milieu de résidence**

Premier choc le plus grave	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	46,84	35,71	16,65	28,43
Sécheresse/Pluies irrégulières	0,33	10,62	31	18,84
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	9,77	7,53	4,89	6,71
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	0,32	2,8	10,48	6,27
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	8	6,17	3,75	5,36
Décès d'un membre actif du ménage	3,35	6,03	5,29	4,92
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	3,82	9,82	3,09	4,59

<b>Premier choc le plus grave</b>	<b>Dakar urbain</b>	<b>Autres urbains</b>	<b>Rural</b>	<b>Sénégal</b>
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles	0	0,97	7,03	3,97
Inondations/glissemements de terrain	7,25	4,73	1,47	3,65
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	4,09	3,72	2,74	3,29
Décès d'un autre membre du ménage	4,3	4,27	1,82	2,96
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	5,6	0,49	1,47	2,39
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille	0	0,98	3,24	1,94
Naissance au sein du ménage	1,48	1,23	2,15	1,79
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	0,35	1,51	1,27	1,07
Éclatement du ménage	1	1,04	1,08	1,05
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	0,66	1,01	1,1	0,96
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	2,08	0,47	0,38	0,85
Conflit/violence	0,4	0	0,35	0,3
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014



**Tableau 3. Répartition des ménages selon le deuxième choc le plus grave subi par milieu de résidence**

Deuxième choc le plus grave	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	32,54	36,89	20,9	26,06
Sécheresse/Pluies irrégulières	0	8,17	22,62	15,74
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	0,92	3,76	18,48	12,48
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	2,65	11,55	6,06	6,47
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles	0	2,38	7,79	5,34
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	4,83	7,08	4,46	5,02
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille	0	2,72	4,78	3,52
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	0,94	0,89	4,85	3,38
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	9,41	5,14	1	3,32
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	10,39	2,68	1,18	3,15
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	2,89	6,66	1,95	3,01
Inondations/glislements de terrain	6,85	1,83	1,73	2,69
Décès d'un autre membre du ménage	6,69	1,58	1,13	2,23
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	1,92	1,75	1,88	1,86
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	4,79	2,5	0,63	1,74
Naissance au sein du ménage	5,2	1,75	0,57	1,64
Conflit/violence	6,37	0	0	1,17
Éclatement du ménage	3,61	0,89	0	0,83
Décès d'un membre actif du ménage	0	1,75	0	0,33
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

**Tableau 4. Répartition des ménages selon le troisième choc le plus grave subi par milieu de résidence**

Troisième choc le plus grave	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	48,25	23,27	23,56	25,94
Sécheresse/Pluies irrégulières	0	14,37	19,22	16,56
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	2,63	8,66	14,03	12,05
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles	0	1,36	10,59	8,08
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	0	1,74	9,39	7,24
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volailler	0	4,9	6,99	5,97
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	14,78	4,66	2,29	3,89
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	0	6,5	3,77	3,83
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	0,69	6,63	3,3	3,58
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	8,51	9,31	1,57	3,48
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	2,39	6,08	2,1	2,76
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	5,28	0	1,48	1,61
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	2,35	4,62	0,74	1,52
Naissance au sein du ménage	10,18	0	0	1
Inondations/glislements de terrain	2,74	3,28	0	0,79
Décès d'un membre actif du ménage	0	0	0,99	0,73
Décès d'un autre membre du ménage	2,22	3,01	0	0,7
Éclatement du ménage	0	1,62	0	0,26
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

## - 1.1 Conséquences des chocs sur le bien-être des ménages

- **Les chocs subis occasionnent souvent une baisse du revenu des ménages**

Au niveau national, quel que soit le choc subit, 82 % des ménages au moins ont vu leurs revenus baisser. La baisse des revenus est universelle pour tous les ménages (100%) lorsque le choc est relatif à la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », à la « réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou accident) » ou aux « violences et conflits ». Elle n'intervient pour 82 % des ménages que dans le cas d'une « naissance au sein du ménage ».

A « Dakar urbain », les ménages qui sont victimes des « sécheresses, pluies irrégulières », du « niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures », des « coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles », de la « réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident) », de la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », de la « réduction des gains de l'activité non agricole du ménage non liée à la maladie ou accident) », des « violences et conflits » ou de la « perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident) » sont, dans leur ensemble, entièrement confrontés à la baisse de leurs revenus. En outre, les « coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires », le « décès d'un membre actif du ménage », le « décès d'un autre membre du ménage » et le « vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole » conduisent également à la baisse des revenus des ménages affectés.

Dans les « Autres urbains », l'ensemble des ménages ayant subi un choc relatif à l'« éclatement du ménage », la « naissance dans le ménage », au « décès d'un membre actif du ménage », la « réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) », l'« échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) », la « réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident) », la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage » ou au « niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures » ont vu leurs revenus baisser.

Dans le milieu rural, tous les ménages victimes des « inondations, glissements de terrain », de la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », de la « réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident) », de la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », de l'« échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) », de la « réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou accident) », de

l'« éclatement du ménage » ou des « conflits, violences » souffrent de la réduction des revenus du ménage. Par ailleurs, les ménages affectés par la « sécheresse/Pluies irrégulières », le « niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille », les « prix inhabituellement bas pour les produits agricoles », les « coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles », les « coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires » ou le « vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole », et ayant connu une baisse de leurs revenus résultant du choc subi, sont également concentrés en milieu rural [Tableau 6].

**Tableau 5. Proportions de ménages ayant connu une réduction de leur revenu par choc subi selon le milieu de résidence**

Chocs	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Sécheresse/Pluies irrégulières	100	95,4	98	97,72
Inondations/glislements de terrain	81,46	86,14	100	87,31
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	100	100	95,43	95,91
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille		84,83	92,53	91,63
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles		80,12	95,94	95,25
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	100	92,42	97,63	97,25
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	98,21	92,23	95,94	95,87
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	100	100	100	100
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	98,11	100	100	99,74
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	83,61	100	100	96,79
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	100	100	100	100
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	100	95,61	93,49	96,3
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	92,69	86,05	100	94,28
Naissance au sein du ménage	77	100	79,64	81,58
Décès d'un membre actif du ménage	91,1	100	87,24	90,95
Décès d'un autre membre du ménage	95,63	83,32	100	93,65
Éclatement du ménage	82,58	100	100	93,14
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	92,45	76,79	92,45	89,63
conflit/violence	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

- **Les chocs subis réduisent les biens des ménages**

Au niveau national et quel que soit le milieu de résidence, l'ensemble des ménages victimes du « niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures », de la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », de l'« échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) » ou des « conflits, violences » déclarent avoir connu la baisse de leurs biens à suite du choc subi.

Dans le milieu rural, toutes les ménages victimes d' « inondations, glissements de terrain », du « niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures », de la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », de la « réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou accident) », de l'« échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) », du « décès d'un autre membre du ménage », de l'« éclatement du ménage » ou de « conflits, violences » sont confrontés à la diminution de leurs biens. Il apparait également que les ménages qui voient leurs biens se réduire suite à un choc relatifs aux « prix inhabituellement bas pour les produits agricoles » ou à une « maladie grave ou accident d'un membre du ménage » se trouvent le plus souvent en milieu rural.

Dans la strate « Autres urbains », les ménages affectés par un « niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures », un « niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail, volaille », la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », la « réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou accident) », l'« échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) », la « naissance dans le ménage » ou l'« éclatement du ménage » connaissent une baisse de leurs biens. La « sécheresse/Pluies irrégulières » et le « décès d'un membre actif du ménage » constituent aussi des évènements qui occasionnent très souvent une baisse des biens dans les ménages vivant dans les « Autres villes ».

Dans le milieu urbain de la capitale, l'ensemble des ménages qui sont confrontés à la « sécheresse, pluies irrégulières », au « niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures », aux « coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles », à la « fin de l'assistance, aide remise régulièrement extérieure au ménage », à l'« échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident) », à la « perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident) », au « vol d'argent, d'objets de valeur, de biens, de produit agricole » ou aux « violences, conflits » subissent une réduction de leurs biens. Les ménages qui, lorsqu'ils font face aux « coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires », à la « réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident) », à la « maladie grave

ou accident d'un membre du ménage » ou à la « naissance au sein du ménage » voient leurs biens diminuer, sont également relativement élevés par rapport à la moyenne nationale [Tableau 7].

**Tableau 6. Proportions de ménages ayant subi une diminution de leurs biens par choc subi selon le milieu de résidence**

Chocs	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Sécheresse/Pluies irrégulières	100	97,62	96,51	96,64
Inondations/glislements de terrain	92,65	86,14	100	92,97
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	100	100	100	100
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaillerie		100	88,59	89,94
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles		80,12	98,19	97,4
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	100	100	96,54	96,87
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	99,43	91,5	95,18	95,79
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	100	100	100	100
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	90,22	100	100	98,63
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	100	100	100	100
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	98,6	82,7	87,74	91,91
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	100	91,17	93,49	95,17
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	96,49	89,93	96,23	94,77
Naissance au sein du ménage	98,07	100	79,64	91,71
Décès d'un membre actif du ménage	75,54	92,48	93,71	90,33
Décès d'un autre membre du ménage	90,74	83,32	100	91,46
Éclatement du ménage	82,58	100	100	93,14
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	100	84,22	92,45	94,04
conflit/violence	100		100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

- sur les productions et provisions alimentaires

**Tableau 7. Proportions de ménages ayant connu une réduction de leur production alimentaire par choc selon le milieu de résidence**

Chocs	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Sécheresse/Pluies irrégulières	100	97,62	94,98	95,29
Inondations/glislements de terrain	92,65	78,89	78,43	85,73
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	100	100	100	100
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille		100	91,97	92,92
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles		80,12	96,37	95,66
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	100	92,42	97,83	97,44
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	100	100	100	100
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	98,05	93,78	96,75	96,52
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	90,22	100	100	98,63
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	100	100	87,29	93,02
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	98,6	82,7	88,73	92,32
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	100	86,73	93,49	94,04
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	87,14	92,63	91,25	90,3
Naissance au sein du ménage	98,07	100	79,64	91,71
Décès d'un membre actif du ménage	100	100	81,01	88,78
Décès d'un autre membre du ménage	90,35	73,65	100	88,74
Éclatement du ménage	82,58	100	100	93,14
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	92,45	76,79	92,45	89,63
conflit/violence	100		100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

**Tableau 8. Proportions de ménages ayant connu une réduction des provisions alimentaires par choc selon le milieu de résidence**

Chocs	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Sécheresse/Pluies irrégulières	100	89,39	92,97	92,6
Inondations/glislements de terrain	85,33	71,96	78,43	80,37
Niveau inhabituellement élevé de parasites ou maladies des cultures	100	73,97	96,09	94,61
Niveau inhabituellement élevé de maladie du bétail/volaille		85,04	80,21	80,78
Prix inhabituellement bas pour les produits agricoles		80,12	93,56	92,97
Coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles	100	92,42	94,69	94,59
Coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires	98,21	89,15	94,81	94,68
fin de l'assistance/ aide/ remises régulières extérieures au ménage	94,06	100	84,31	92,13
Réduction des gains de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	98,11	100	96,03	97,76
Échec de l'activité non agricole du ménage (non liée à la maladie ou à un accident)	100	100	100	100
Réduction des gains des membres du ménage actuellement salariés (non liée à la maladie ou à un accident)	98,6	100	76,48	89,63
Perte d'emploi d'un membre du ménage salarié (non liée à la maladie ou à un accident)	100	69,52	86,85	87,03
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	87,69	86,06	96,23	91,06
Naissance au sein du ménage	86,09	100	48,71	74,75
Décès d'un membre actif du ménage	91,17	77,72	81,01	81,95
Décès d'un autre membre du ménage	95,63	83,32	100	93,65
Éclatement du ménage	67,49	100	100	87,19
Vol d'argent/d'objets de valeur/de biens/de produit agricole	92,45	59,26	84,31	83,1
conflit/violence	100		100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

## 2- Stratégies de survie utilisées par les ménages selon le degré de choc subi

- **Le recours à l'épargne : première stratégie adoptée globalement**

Au niveau national, quel que soit le choc *la première stratégie* consiste « à compter sur son propre épargne ». En effet, pour le premier choc 35% des individus ont compté sur leur épargne contre 34% pour respectivement le deuxième et troisième



choc. L'épargne constitue ainsi une réponse face aux chocs pouvant affecter les individus.

Cependant, les stratégies adoptées par les individus pour faire face aux chocs diffèrent selon le milieu de résidence. A Dakar, les ménages ont le plus souvent tendance « à compter sur [leur] propre épargne » pour faire face au premier choc. Mais en cas de deuxième ou troisième choc, la première stratégie la plus courante consiste à « changer son mode d'alimentation ». A contrario, dans le milieu rural, les ménages confrontés à un premier choc ont, le plus souvent, « changé [leur] mode d'alimentation » d'abord. Ils n'ont « compté sur [leur] épargne » que pour faire face aux chocs suivants. Dans les « Autres villes », quel que soit le rang du choc, les ménages affectés ont le plus fréquemment « compté sur [leur] propre épargne ».

Concernant le premier choc, la stratégie la moins fréquemment utilisée consiste à « envoyer les enfants vivre ailleurs » : elle ne concerne que 0,1% de l'ensemble des ménages qui sont essentiellement concentrés Dakar urbain (0,4%). Elle est également la dernière stratégie à laquelle ont recours les ménages sénégalais en cas de deuxième choc (0,2%), notamment ceux vivant dans les « Autres villes » (1,0%). En cas de troisième choc, « l'intensification de la pêche » est la stratégie à laquelle les ménages ont le moins recours au niveau national (0,3%). Elle concerne essentiellement le milieu urbain de Dakar avec 3%.

- **Changer son mode d'alimentation : deuxième stratégie adoptée globalement**

La *deuxième stratégie* consiste à « changer son mode d'alimentation » (19% pour le premier choc, 23% pour le deuxième et 25% pour le troisième choc).

Les ménages qui adoptent une deuxième stratégie face aux chocs qui les affectent sont concentrés surtout dans les « Autres villes » et le milieu rural. Alors que dans les « Autres villes », la deuxième stratégie la plus souvent utilisée consiste à « changer de mode d'alimentation » quel que soit le rang du choc subi, en « Milieu rural » les ménages ont recours aussi bien à la stratégie « changer de mode d'alimentation » qu'à celle consistant à « vendre des biens agricoles ».

La dernière stratégie pour le premier choc consiste globalement à vendre son stock de récolte (0,2%). Cette stratégie concerne exclusivement le milieu rural avec 0,4% des ménages. Pour le deuxième choc la stratégie la moins pratiquée consiste à « intensifier la pêche » (0,2%). Cette stratégie concerne exclusivement les ménages de Dakar urbain (0,9%). Pour le troisième choc, la dernière stratégie pratiquée par 0,5% des ménages du Sénégal consiste à « réduire les dépenses de santé et ou

d'éducation ». Elle est essentiellement le fait des ménages dans les « Autres villes » (4%).

- **Troisième stratégie adoptée : le fatalisme de Dakar**

Dans la *troisième stratégie*, on note un certain fatalisme ménages lors de la survenue des chocs, notamment à Dakar où s'ils ne baissent pas les bras, les ménages qui vivent « font appeler à des efforts spirituels (prière, sacrifices, consultation de devins) » le plus souvent pour « conjurer » le choc considéré comme un sort. En revanche, en milieu rural et dans les autres villes ménages confrontés aux chocs sont nettement moins superstitieux que ceux de Dakar. En effet, en zone rurale comme dans les autres villes, les ménages « vendent des biens agricoles » essentiellement pour faire face aux deux premiers chocs. En cas de troisième choc, la troisième stratégie des ménages ruraux consiste à « obtenir un crédit » contrairement aux ménages vivant dans les autres villes qui préfèrent le plus souvent à « ne rien faire ».

La troisième stratégie la moins utilisée pour parer au premier choc consiste à « faire appel à des efforts spirituels (prière, sacrifices, consultation de devins) » (0,1%), notamment au niveau des ménages de la strate « Autres urbains ». En cas de deuxième choc la troisième stratégie la plus faiblement mise en place consiste à l'« intensification la pêche ». Elle concerne 0,3% des ménages essentiellement concentrés dans les autres villes (2%). Dans la situation d'un troisième choc, « envoyer les enfants vivre ailleurs » consiste en la troisième stratégie la moins utilisée (0,3% des ménages) [Tableau 10].

**Tableau 9. Les trois principales stratégies adoptées par choc selon le milieu de résidence**

STRATEGIES	DAKAR URBAIN	AUTRES URBAINS	RURAL	SENEGAL
STRATEGIE 1 CHOC 1				
A compté sur sa propre épargne	33.76	48.46	30.14	34.64
A changé son mode d'alimentation	17.91	18.61	20.63	19.50
STRATEGIE 1 CHOC 2				
A compté sur sa propre épargne	12.59	45.28	36.42	33.67
A changé son mode d'alimentation	28.77	20.49	23.20	23.73
STRATEGIE 1 CHOC 3				
A compté sur sa propre épargne	2.75	47.02	35.69	33.98
A changé son mode d'alimentation	52.34	18.85	23.86	26.05
STRATEGIE 2 CHOC 1				
A changé son mode d'alimentation	11.64	26.26	19.94	18.89
Vendu des biens agricoles	11.80	13.84	22.48	17.91
STRATEGIE 2 CHOC 2				

STRATEGIES	DAKAR URBAIN	AUTRES URBAINS	RURAL	SENEGAL
A changé son mode d'alimentation	6.84	24.16	27.05	22.79
Vendu des biens agricoles	5.87	12.80	19.80	15.93
STRATEGIE 2 CHOC 3				
A changé son mode d'alimentation	11.87	30.55	25.48	24.83
Vendu des biens agricoles	9.59	13.83	18.32	16.75
STRATEGIE 3 CHOC 1				
N'a rien fait	33.25	30.56	30.27	31.14
Vendu des biens agricoles	7.62	14.85	16.06	13.53
STRATEGIE 3 CHOC 2				
Fait appel à des efforts spirituels (prière, sacrifices, consultation de devins)	29.27	23.41	25.39	25.74
Vendu des biens agricoles	2.56	18.44	18.47	15.53
STRATEGIE 3 CHOC 3				
N'a rien fait	49.78	23.23	19.76	23.36
Obtenu un crédit	2.21	12.06	17.72	15.28

Source : ANSD, L2s, 2014

## Conclusion

Dans l'ensemble, plus de la moitié des ménages (52,0%) a subi au moins un choc au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête. Parmi ces ménages, 29,5% ont connu au moins deux chocs.

Les ménages ruraux semblent être plus touchés par les chocs, quel qu'en soit le type. Les coûts inhabituellement élevés des denrées alimentaires (31,8%) constituent le principal choc subi par les ménages en particulier en milieu urbain (32,8% à Dakar et 30,5% dans les autres milieux urbains). La sécheresse et/ou les pluies irrégulières (20,2%) et les coûts inhabituellement élevés des intrants agricoles (11,2%) constituent respectivement les deuxième et troisième chocs les plus fréquemment subis par les ménages. Ces derniers concernent essentiellement les ménages ruraux.

Le choc subit, quelle soit sa nature, conduit à la baisse des revenus, des biens, des productions ou provisions de l'essentiel des ménages affectés. Ainsi pour faire face aux chocs subis, les ménages ont mis en place des stratégies de survie qui consiste d'abord à puiser dans leur épargne, à changer leur mode d'alimentation ensuite. L'épargne constitue ainsi une réponse face aux chocs pouvant affecter les individus. Cependant, les stratégies adoptées par les ménages pour faire face aux chocs diffèrent selon le milieu de résidence.